

Lycée Française Alexandre Dumas - MOSCOU

Fiche de poste - Rentrée 2019 **Professeur des écoles**

Domaine fonctionnel

Professeurs des écoles

Emploi

Professeur des écoles

Modalités

Contrat de droit local à temps complet (27h par semaine), contrat à l'année - 2019-2020

Environnement professionnel

Le LFM est un établissement d'enseignement scolaire en gestion directe sous tutelle de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger et accueillant des élèves des classes de maternelle aux classes de terminale.

Taches et missions du poste

Assurer une mission d'enseignement dans une classe de l'école primaire en accord avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et en particulier :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Construire, réaliser et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Être à l'écoute des élèves et des parents
- Générer une dynamique de groupe propice à l'apprentissage et à la socialisation
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Intégrer les éléments de la culture numérique dans l'exercice de son métier

Le professeur des écoles est un enseignant du premier degré. Il intervient en école maternelle et en école élémentaire où il dispense un enseignement polyvalent. Les professeurs des écoles travaillent avec des enfants de 2 à 11 ans, c'est-à-dire de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire. L'enseignement qu'ils dispensent est polyvalent : français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, arts plastiques, activités manuelles et

éducation sportive. Ce sont les contenus et les activités liés à toutes ces disciplines qu'ils sont amenés à organiser et à conduire avec leurs élèves.

Profil attendu

- **Maîtrise de la langue française, niveau C2 du CECRL**
- **Titulaire d'un titre de séjour (visa) en Russie - obligatoire**
- Première expérience d'enseignement au premier degré
- Diplôme de professeur des écoles apprécié
- Devoir de réserve, absence de jugement de valeur
- Capacité à établir une communication bienveillante avec les enfants
- Capacité à faire appliquer les règles de vie collective à un groupe d'enfants
- Capacité relationnelle avec les membres de l'équipe et avec les familles
- Ponctualité, assiduité

Formation

Pour les enseignants non titulaires d'un diplôme de professeur des écoles, un accompagnement de formation continue pourra être proposé.